



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 mars 2021
affiché ou publié le mercredi 10 mars 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210304-lmc1H24880H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H24880H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 mars 2021

n° 025-21

Objet : *RS - Approbation des avenants de transfert aux lots 2 et 3 de l'accord-cadre relatif à la collecte en trois flux des déchets en conteneurs grand volume sur le secteur des Bauges*

- date de convocation le 26 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierreton

Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fresso

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Roचाix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 mars 2021

délibération n° 025-21

objet **RS - Approbation des avenants de transfert aux lots 2 et 3 de l'accord-cadre relatif à la collecte en trois flux des déchets en conteneurs grand volume sur le secteur des Bauges**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que la société Sibuet Environnement s'est vu attribuer deux lots de l'accord-cadre relatif à la prestation de collecte en trois flux des déchets en conteneurs grand volume sur le secteur des Bauges :

- lot 2 (marché F20027) : collecte sélective,
- lot 3 (marché F20028) : collecte des ordures ménagères résiduelles.

Par décision de son conseil d'administration du 16 décembre 2020, la société Sibuet Environnement a cédé son activité de collecte en apport volontaire et en porte-à-porte à la société Mineris.

Il convient donc de conclure un avenant aux marchés précités afin d'acter leur transfert à la société Mineris. Ces avenants n'ont aucune incidence financière.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les avenants aux lots 2 et 3 de l'accord-cadre relatif à la collecte en trois flux des déchets en conteneurs grand volume sur le secteur des Bauges,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ces avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 025-21

Objet de l'acte :	RS - Approbation des avenants de transfert aux lots 2 et 3 de l'accord-cadre relatif à la collecte en trois flux des déchets en conteneurs grand volume sur le secteur des Bauges
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	04 mars 2021
Annexe(s) :	avenant lot 2, avenant lot 3

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210304-lmc1H24880H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24880H1

Date de transmission en Préfecture :	10 mars 2021
Date de réception en Préfecture :	10 mars 2021
Période d'affichage :	du au